

# **Compte Rendu du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> Décembre 2015**

L'an deux mil quinze, le premier décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Hilaire du Touvet, sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard ALLAN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de la convocation : 24 novembre 2015.

Étaient présents : Jean-Bernard ALLAN, Patrick BARTCZAK, Martine BERNARD, Pierre BRUGIEREGARDE, Flore CAQUANT, Monique CHANCEAUX, Ann HERTELEER, Julien LORENTZ, Bernard MARO, Isabelle MICHAUX, Frédéric PENET, Olivier PRACHE, Romain RAIBON-PERNOUD, Philippe WACK.

Absents excusés : Valérie COQUAND (procuration à Martine BERNARD), Carine PETIT (procuration à Frédéric PENET), Isabelle RUIN (procuration à Jean-Bernard ALLAN), Colette SWIFT (procuration à Ann HERTELEER).

Secrétaire de séance : Patrick BARTCZAK

À 20h30, le Maire déclare la séance ouverte.

## **I) Approbation du procès-verbal du 3 novembre 2015.**

Le procès-verbal de la séance du 3 novembre 2015 est adopté à l'unanimité, et signé par les membres présents à ladite séance.

## **II) Affaires Financières**

### **➤ Décision Modificative n°2 – Budget Remontées Mécaniques**

Le point budgétaire nécessaire n'a pu être réalisé faute de temps.

Si cette décision modificative s'avère effectivement nécessaire, elle pourra être mise à l'ordre du jour du Conseil du 12 janvier prochain.

### **➤ Tarifs et modèle de convention de location de la salle Hors Sac**

M Lorentz précise qu'il est nécessaire de voter des tarifs de location et de caution pour la salle Hors Sac, afin de pouvoir la proposer à la location une fois celle-ci terminée. De même, la validation de la convention de location et du règlement intérieur est nécessaire avant son ouverture afin de définir les conditions dans lesquelles la salle pourra être mise à disposition.

Une attention particulière devra être apportée lors d'une location pendant la saison hivernale sur les jours de fermeture de la station de manière à assurer l'ouverture de la salle dans de bonnes conditions pour les clients de la station dès le lendemain matin ou l'après-midi par exemple.

Monsieur LORENTZ propose une grille tarifaire pour la location de la salle hors sac avec des spécificités selon les périodes, notamment en saison d'exploitation ou hors saison. En effet, du 20 décembre au 20 mars au plus, la station, si elle est ouverte, utilisera la salle en journée sur une amplitude maximale de 9h00 à 17h00 (d'où les tranches horaires définies ci-dessous dans les tarifs).

Il précise que lors de la fermeture totale de la station (par manque de neige par exemple) les tarifs hors saison d'exploitation seront applicables.

Il propose également de différencier certains types d'utilisateurs.

Il souligne que les tarifs proposés seront révisés chaque année.

Il présente alors les tarifs proposés par le Conseil d'Exploitation.

Suite à la présentation d'une partie de ces tarifs, une discussion s'engage sur les types d'utilisateurs d'une part, puis sur les tarifications qui sont proposées.

Des compléments de propositions tarifaires faits par les services ouvrent un certain nombre de questions qui nécessitent la définition d'orientations politiques.

Au fil des débats, il est acté qu'une partie des questionnements sur lesquels les élus doivent se positionner, n'ont effectivement pas été évoqués en Conseil d'Exploitation.

Monsieur LORENTZ fait alors le constat que les élus, le Conseil d'Exploitation et les services, n'ayant eu que peu de temps pour travailler en amont cette réflexion, il semble que celle-ci ne soit aujourd'hui pas totalement aboutie, notamment sur la question de la location aux associations.

Concernant les associations, les divers points évoqués durant les débats sont résumés ci-dessous :

- il y a un manque de salle sur la commune,
- durant le chantier de construction du gymnase par la Communauté de Communes, le mille club aura été détruit et ne sera pas remplacé, ce qui n'arrangera pas la situation,
- si une location régulière aux associations pour leurs activités hebdomadaires était finalement consentie, elle se ferait hors vendredis soir, hors week-end, voire seulement 3 soirs à définir entre le lundi et le jeudi afin de conserver 1 soirée par semaine pour les réunions publiques, les projections etc...
- que si le tarif de 75€ à partir de la 2<sup>d</sup> animation annuelle était maintenue, des associations comme le Foyer continueront à faire leur spectacle en vallée où les salles leurs sont prêtées car elles ne pourront assumer le paiement de 10 répétition à 75€ l'unité avant le spectacle,
- que l'utilisation des salles a un coût pour la collectivité (chauffage, électricité, voire les états des lieux pour la salle hors sac...) et que la salle hors sac doit être rentabilisée par ces locations,
- L'utilisation par les associations ne doit pas générer des frais supplémentaires pour la régie non compensés par une location,
- Certaines communes accordent la gratuité de la salle aux associations pour leurs évènements, sauf si elles demandent un droit d'entrée lors de celui-ci,
- Monbonnot a mis 4 mois à discuter son règlement de salles pour aboutir à un consensus, et leur nouvelle salle ne peut accueillir les associations uniquement sur des activités nouvellement créées (les anciennes étant déjà logées par

ailleurs), à l'exception d'activités existantes étaient particulièrement mal logées antérieurement.

Même si la plupart des élus (17 voix pour et 1 abstention) s'accordent à dire qu'il serait envisageable d'accorder des créneaux réguliers aux associations sur 3 soirs par semaine (hors week-end) et qu'une révision des tarifs pourrait être envisagée dans 6 mois après un premier bilan de fonctionnement, sur proposition de Monsieur LORENTZ, le Maire décide d'ajourner la question jusqu'au Conseil Municipal du 12 janvier prochain.

Il faudra donc organiser prochainement (avant les fêtes) une réunion de travail sur la question afin que les éléments et les orientations soient éclaircis pour le prochain Conseil.

### ➤ **Tarifs des Remontées Mécaniques saison 2015/2016 - Rectification (n°97/2015)**

Monsieur LORENTZ, Président de la Régie des Remontées Mécaniques, rappelle que les tarifs des remontées mécaniques 2015-2016 ont été votés par délibérations n°40/2015 et 90/2015 en date du 30 avril et 3 novembre 2015.

Il expose qu'une erreur a été commise dans la retranscription du tarif « Matin Enfant » des Remontées Mécaniques pour la saison 2015/2016 mentionné à 7,70€ au lieu de 7,90€.

Il demande donc à l'assemblée d'annuler lesdites délibérations et de revoter l'ensemble des tarifs en intégrant la rectification du tarif « Matin Enfant » comme suit :

<b>Forfaits</b>	<b>Pour mémoire Tarifs TTC 2014/2015</b>	<b>Tarifs TTC 2015/2016</b>
<b>Journée Adulte</b>	13,70 €	<b>13,90 €</b>
<b>Matin Adulte</b>	10,80 €	<b>11,10 €</b>
<b>Après-midi Adulte</b>	12,10 €	<b>12,40 €</b>
<b>Journée Enfant</b>	10,80 €	<b>11,00 €</b>
<b>Journée Enfant – 5 ans</b>	gratuit	<b>gratuit</b>
<b>Matin Enfant</b>	7,70 €	<b>7,90 €</b>
<b>Après-midi Enfant</b>	9,30 €	<b>9,60 €</b>
<b>Journée Adulte – Groupe et famille nombreuse (sur présentation de la carte) par personne</b>	12,10 €	<b>12,50 €</b>
<b>Matin Adulte - Groupe et famille nombreuse (sur présentation de la carte) par personne</b>	9,50 €	<b>10,00 €</b>
<b>Après-midi Adulte - Groupe et famille nombreuse (sur présentation de la carte) par personne</b>	9,80 €	<b>11,10 €</b>
<b>Journée Enfant – Groupe et famille nombreuse (sur présentation de la carte) par personne</b>	9,80 €	<b>9,90 €</b>
<b>Matin Enfant - Groupe et famille nombreuse (sur présentation de la carte) par personne</b>	7,40 €	<b>7,10 €</b>
<b>Après-midi Enfant - Groupe et famille nombreuse (sur présentation de la carte) par personne</b>	7,80 €	<b>8,70 €</b>

<b>Forfaits</b>	<b>Pour mémoire Tarifs TTC 2014/2015</b>	<b>Tarifs TTC 2015/2016</b>
½ journée dans le cadre 1/3 temps pédagogique	6,00 €	<b>6,10 €</b>
<b>Journée Débutant (TK école Pierre Dorée)</b>	7,60 €	<b>8,00 €</b>
½ journée Débutant (TK école Pierre Dorée)	6,00 €	<b>6,50 €</b>
<b>Forfait adulte 2 jours consécutifs</b>	24,70 €	<b>23,60 €</b>
<b>Forfait adulte 3 jours consécutifs</b>	37,00 €	<b>34,80 €</b>
<b>Forfait adulte 4 jours consécutifs</b>	49,30 €	<b>46,50 €</b>
<b>Forfait adulte 5 jours consécutifs</b>	61,60 €	<b>58,40 €</b>
<b>Forfait adulte 6 jours consécutifs</b>	68,50 €	<b>69,80 €</b>
<b>Forfait enfant 2 jours consécutifs</b>	19,50 €	<b>18,70 €</b>
<b>Forfait enfant 3 jours consécutifs</b>	29,20 €	<b>27,50 €</b>
<b>Forfait enfant 4 jours consécutifs</b>	38,90 €	<b>38,90 €</b>
<b>Forfait enfant 5 jours consécutifs</b>	48,60 €	<b>46,20 €</b>
<b>Forfait enfant 6 jours consécutifs</b>	54,00 €	<b>55,00 €</b>
<b>Pass St Hilaire 10 journées Adulte</b>		<b>100,00 €</b>
<b>Pass St Hilaire 5 journées Adulte</b>		<b>60,00 €</b>
<b>Pass St Hilaire 10 journées Enfant</b>		<b>77,00 €</b>
<b>Pass St Hilaire 5 journées Enfant</b>		<b>47,00 €</b>
<b>Annuel commun aux stations de St Hilaire et de St Bernard - Adulte</b>	133,00 €	<b>133,00 €</b>
<b>Annuel commun aux stations de St Hilaire et de St Bernard - Enfants et Étudiants</b>	78,00 €	<b>78,00 €</b>
<b>Annuel commun aux stations de St Hilaire et de St Bernard Enfants de 3 à 5 ans <u>à partir du 16 novembre année N</u></b>	45,00 €	<b>45,00 €</b>
<b>Forfait annuel perdu</b>	3,10 €	<b>3,20 €</b>

**NB :**

- *Enfant = de 5 à 18 ans, étudiants et apprentis* (sur présentation de la carte d'étudiant ou d'apprenti)
- Gratuité accordée pour les enfants de moins de 3 ans.
- Groupe ⇔ à partir de 20 personnes.
- Le forfait annuel commun aux stations de St Hilaire et de St Bernard - Enfants de 3 à 5 ans - sera gratuit pendant la période de prévente du 15 Octobre au 15 Novembre N. Les intéressés devront s'inscrire impérativement en Mairie au cours de cette période, et les forfaits seront disponibles en début de saison aux caisses de la station.
- Suite à un accord entre les régies de Saint Hilaire et de Saint Bernard, les forfaits 6 jours consécutifs adultes ou enfants achetés à Saint Hilaire donnent la possibilité à son détenteur d'aller skier, 1 des 6 journées, sur St Bernard, en échange d'une contremarque délivrée par la caisse de Saint Hilaire. Et vice versa.
- Pass St Hilaire 5 et 10 journées : Carte non nominative mais utilisable 1 fois par journée et valable 2 saisons (la saison durant laquelle l'achat a été fait + la saison suivante).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'annuler la délibération n°40/2015 et 90/2015 en date du 30 avril et 3 novembre 2015 et de voter les tarifs des Remontées Mécaniques 2015/2016 comme ci-dessus.

### ➤ **Tarifs et modification du modèle de convention de location des salles communales**

Vu les débats de ce jour concernant les tarifs de la salle hors sacs,

Considérant que la réflexion concernant les tarifs de mise à disposition des salles communales doit être menée de concert avec celle des tarifs de la salle hors sac afin :

- d'avoir une vision globale de la problématique,
- d'offrir des tarifs adaptés aux usagers, en adéquation avec la qualité des salles proposées,
- d'avoir une proposition cohérente sur l'ensemble des critères à prendre en considération,

Ce point est également ajourné jusqu'à la séance du 12 janvier prochain.

Les élus étudieront donc également ce point lors de leur rencontre de travail concernant les tarifs de la salle hors sac.

## **III) Travaux**

### ➤ **Point sur les travaux en cours**

#### ✓ *Salle Hors Sac*

Les travaux ont pris 10 jours de retard sur le planning initial du fait notamment d'éléments de chantier non anticipés en phase étude qui retardent l'exécution dont le planning était déjà initialement tendu. Egalement ce jour a été annoncée la livraison des luminaires en semaine 3. Ceci laisse penser que les opérations préalables à la réception ne pourront pas se faire avant les fêtes. Une livraison mi-janvier 2016 semble plus vraisemblable.

#### ✓ *Station d'épuration Pré Lacour*

Les opérations délicates de livraisons des équipements du process et des dalles alvéolaires de la toiture se sont passées sans encombre et juste avant l'épisode neigeux ce qui a permis de ne pas prendre de retard pour l'instant. En effet, durant la période de neige l'entreprise de maçonnerie a avancé des éléments à l'intérieur du bâtiment en attendant de pouvoir continuer les opérations sur le toit à partir de cette semaine.

#### ✓ *Éradication des ballons fluos sur la RD30*

La réception a été faite en présence de Monsieur MARO. Certaines réserves restent à lever, notamment remonter le point d'encrage de 2 luminaires situés à l'entrée du village, cotés St Pancrasse.

### ➤ **Avenant 2015-1 au Contrat de Développement Diversifié (n°98/2015)**

Monsieur le Maire présente l'avenant 2015-1 au Contrat de Développement Diversifié signé par le Conseil Départemental, concernant notamment l'attribution à la Régie des Remontées Mécaniques de Saint Hilaire du Touvet de 75 000 €, soit 60 % d'une dépense subventionnable de 125 000 € pour la modernisation de la machinerie du Funiculaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer l'avenant 2015-1 du Contrat de Développement Diversifié.

## **IV) Administration Générale**

### ➤ **Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) (n°99/2015)**

Suite aux débats de la séance du 3 novembre dernier, Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire que le Conseil Municipal émette un avis sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale avant le 8 décembre 2015.

Élaboré en 2011, avait permis de simplifier et de rationaliser la carte intercommunale au 1<sup>er</sup> janvier 2014, selon les dispositions de la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010.

Il expose qu'il a reçu du Préfet de l'Isère, le prochain Schéma Départemental de coopération intercommunale (SDCI) qui entrera en application au 1<sup>er</sup> janvier 2017, sur lequel il est nécessaire que le Conseil Municipal émette un avis.

En effet, selon l'article 33 de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) adoptée le 8 août 2015, les schémas départementaux de coopération intercommunale, révisés selon les modalités prévues à l'article L.5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), devront être arrêtés avant le 31 mars 2016, pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Monsieur le Maire souligne que le document a été transmis à l'Assemblée avec la note préparatoire à la présente séance et que certaines prescriptions impactent directement la commune.

En effet, le SDCI préconise la dissolution de 55 syndicats, dont 18 dans le Grésivaudan. Le Syndicat Intercommunal Scolaire Saint Bernard-Saint Hilaire en fait partie, celui-ci remplissant 3 des 4 critères retenus pour sélectionner les candidats à la dissolution, à savoir « dissolution en cours ou envisagé ou doublon d'exercice de la compétence » car normalement la compétence scolaire est censée être exercée par la commune où se situent géographiquement les écoles, « pas ou peu de dépenses d'investissement et de fonctionnement », et « périmètre intégré dans un Établissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre ».

En effet, 4 solutions s'offrent à nous :

- Demander une prolongation de délai avant suppression du SISCO (qu'il faudra argumenter dans ce cas),
- Le rapprochement d'intérêt communal qui impliquerait que Saint Hilaire récupère le patrimoine et le service, en assure la gestion et refacture à Saint Bernard le coût de scolarisation de ses enfants (correspondant au nombre d'élèves accueillis multiplié par le cout moyen),

- De créer la commune nouvelle qui intégrerait de fait le service par la fusion des 3 communes et du SISCO,
- Demander à la Communauté de Communes de reprendre la compétence (sachant qu'il y a peu de chances que cela aboutisse).

Il est ajouté qu'il pourrait également être demandé à la Communauté de Communes, dans les 3 premiers cas, d'assurer une partie de la gestion dans le cadre du schéma de mutualisation via le paiement de prestation (gestion des payes, de la facturation etc..).

Monsieur le Maire rappelle que la gestion interne du SISCO doit être revue en mettant à sa tête un technicien présentant plus de qualifications afin d'assurer la sécurité administrative et juridique des dossiers. De plus, ce renforcement d'effectif pourrait éviter que ce soit les élus qui fassent une partie du travail comme c'est le cas aujourd'hui.

Suite à une réunion avec les élus de Saint Bernard et étant donné qu'il existe un projet de création de commune nouvelle qui regrouperait les 3 communes du Plateau des Petites Roches, Monsieur le Maire propose donc, en accord avec Saint Bernard, de demander au Préfet le report de la dissolution du Syndicat Intercommunal Scolaire Saint Bernard-Saint Hilaire jusqu'à la création de cette commune nouvelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander au Préfet le report de la dissolution du Syndicat Intercommunal Scolaire Saint Bernard-Saint Hilaire jusqu'à la création de la commune nouvelle et donc d'émettre un avis défavorable sur le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI).

### ➤ **Modification des statuts du Syndicats Intercommunal SCOLAIRE (SISCO) (n°100/2015)**

Monsieur le Maire expose que par délibération du Conseil Syndical en date du 21 octobre 2015, le SISCO a entériné son changement de siège social en adoptant une modification de ses statuts

En effet, il rappelle que pour des raisons pratiques et d'organisation interne, le SISCO a quitté la Maison des services Publics sur Saint Hilaire pour emménager en Mairie de Saint Bernard depuis fin juillet 2015.

Il est nécessaire que ce changement de statuts soit approuvé par les conseils Municipaux de Saint Bernard et Saint Hilaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 13 voix pour et 4 abstentions d'approuver la modification des statuts du SISCO, visant à transférer son siège social au 156 route du Col de Marcieu, 38660 Saint Bernard du Touvet.

## **V) Questions diverses**

### ➤ **Remontées Mécaniques**

La station a fait une préouverture ce week-end uniquement : 12k€ de chiffre d'affaire (dont 9k€ de forfaits commun et 1k€ de cartes de 5 ou 10 passages). Les conditions d'enneigement ne permettent toutefois pas de maintenir la station ouverte pour l'instant.

Le Conseil d'Exploitation a décidé que cette saison, la station serait ouverte uniquement les mardis et vendredis après-midis (jours où se déroulera également le ski scolaire) et les week-ends. Pas d'autres jours d'ouverture prévus, sauf si nous arrivions à démarcher des publics spécifiques (Bureau des étudiants par exemple) qui viendraient sur une demi-journée, ou journée supplémentaire.

Un rapprochement des communes de la vallée disposant de panneaux lumineux sera engagé pour qu'ils relayent l'information de l'existence de la station et de son ouverture car nombreux sont les habitants du Grésivaudan qui n'ont pas connaissance de l'existence de la station.

Une réunion avec la Régie du Col de Marcieu avait eu lieu il y a quelques semaines. Il avait été convenu dans un premier temps que tout le ski scolaire serait sur Saint Hilaire cette année pour des économies de transport et de fonctionnement des stations. Puis pour des raisons d'organisation du ski de fond scolaire, il a finalement été décidé que le ski de fond et les débutants iraient au Col de Marcieu. Par ailleurs, St Bernard souhaite dénoncer la convention de répartition des forfaits communs pour revoir les taux de répartition. Suite à leurs derniers investissements sur la station, ils pensent être lésés avec la répartition actuelle de 66% St Hilaire / 34% St Bernard. Ils souhaiteraient obtenir une répartition 57% St Hilaire / 43% St Bernard et ce dès la saison 2015-2016 (alors que la date de renégociation prévue à la convention est très largement dépassée à ce jour). Lors des négociations, les élus de Saint Hilaire ont laissé entendre que la discussion pouvait aboutir mais pas avec une répartition en deçà de 60% pour St Hilaire (et donc maximum 40% pour St Bernard). Rien n'est encore acté pour l'instant. Les élus de la régie de St Hilaire attendent la demande officielle de dénonciation de la convention actuelle avant de prendre une décision définitive.

La régie envisage d'engager un stagiaire en communication.

## ➤ **SISCO**

Suite aux débats sur le SDCI et la modification des statuts du SISCO, les élus délégués au SISCO rappelle que le fonctionnement du SISCO génère une masse de travail conséquente puisque c'est une équipe de 17 agents titulaires et 21 agents vacataires pour les TAP, qu'il faut gérer. Comme déjà expliqué, le SISCO est sous doté en effectif et en qualification sur la partie gestion administrative ce qui a engendré de gros dysfonctionnements. Un travail est en cours pour remettre tout cela à flot (rationnaliser les coûts de fonctionnement, éviter les pénalités etc....).

Pour ce faire les élus du SISCO envisagent l'embauche d'une personne qualifiée pour reprendre tout cela en main.

Des questionnements sur le financement de ce poste sont évidemment posés par l'Assemblée, mais le Maire confirme qu'il va falloir mettre en œuvre des moyens efficaces pour repartir sur de bonnes bases, donner un nouveau souffle au SISCO et faire les arbitrages qui s'imposent.

Par ailleurs, il est question que les élus aux travaux des 2 communes soient sollicités pour s'investir dans les dossiers de travaux d'investissement sur les écoles, vu les problématiques rencontrées actuellement. À suivre.

Monsieur PRACHE, Directeur de l'école élémentaire, expose que suite aux derniers attentats, l'État a renforcé les dispositifs de sécurité dans les écoles et qu'il est notamment prévu de renforcer les exercices incendies et de confinement. Un document appelé PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) devra être rédigé prochainement. (Monsieur PENET pourra nous apporter des éléments car la commune où il travaille a déjà établi ce type de document).



### ➤ **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**

Patrick BARTCZAK informe l'assemblée que l'exercice PCS sera programmé début 2016. Il sera demandé aux élus de réserver 3 soirées et l'une d'entre elle servira à la réalisation de l'exercice (sans que la date retenue ne soit connue à l'avance par les élus).

### ➤ **DSP (Délégation de Service Public) Camping**

Les finitions de travaux pour résoudre les problèmes de stagnation d'eau ont été interrompues par la neige. La réception (en présence du délégataire et de l'entreprise) sera reprogrammée dès que les travaux auront pu être terminés.

Vendredi 27 novembre, la commission DSP a rencontré le délégataire, son comptable et son avocat pour évoquer plusieurs points en suspens sur lesquels le Conseil devra se prononcer prochainement.

### ➤ **La Poste**

Suite à une conversation téléphonique récente avec le Directeur de secteur, il semble que le dossier avance :

- Accord du Préfet obtenu pour la création d'une MSP / Poste couplée. Cette initiative serait même un site pilote.
- Accord pour loger l'ensemble des bornes des partenaires de la MSP dans ce nouveau site.
- Reste en négociation la possibilité d'accueillir des agents extérieurs à la Poste dans les locaux, (Animatrice de la MSP, permanences SDH et OPAC...) du fait du problème d'accès au coffre. Des solutions sont à l'étude.

Une prochaine réunion doit avoir lieu prochainement. Dans le cadre de ces négociations, les horaires d'ouverture (et notamment le samedi) seront également abordés.

### ➤ **Réunion sécurité lundi 9 novembre**

Suite à cette réunion, un courrier a été adressé au Préfet ce jour, pour l'informer des points de sécurité sensible à gérer.

### ➤ **Réunion sécurité RD30**

La réunion a eu lieu. Seuls 3 habitants y ont participé. Un inventaire des points noirs de sécurité le long de la RD30 a été effectué ainsi qu'un brainstorming pour lister diverses solutions qui pourraient (ou pas) être mise en œuvre selon leur faisabilité.

Monsieur le Maire remercie la commission pour ce travail et les encourage à trouver des solutions peu coûteuses, qui pourront être mises en œuvre rapidement afin de solutionner une partie au moins de ces points noirs.

Il précise également que suite à la réunion du 9 novembre dernier, les Gendarmes ont déjà fait plusieurs interventions sur le Plateau (contrôles de vitesse, d'identité à la sortie des établissements etc....)

### ➤ **Office de Tourisme (OT)**

La Communauté de Communes (CCPG) avance sur son projet de prise de la compétence tourisme au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et sur le cahier des charges de l'étude visant à établir un diagnostic du potentiel touristique du Grésivaudan.

L'ensemble des communes du territoire ont pu relire le cahier des charges pour validation.

Le budget de l'étude semble toutefois un peu faible pour l'instant et sera sans doute revu. En effet, l'OT du plateau, qui avait lancé un appel d'offres classé sans suite vu le lancement de cette étude globale par la CCPG, avait prévu pour son étude un budget de 30k€, alors que la CCPG qui intègre toutes les communes de son territoire a prévu un budget de 60k€.

### ➤ **Marché de Noël**

Finalement, il se déroulera à la salle polyvalente de Saint Pancrasse, samedi 12 décembre de 11h00 à 17h00.

Vu le changement de lieu, un affichage et un fléchage sera réalisé par l'OT.

### ➤ **Vœux des Trois Villages**

Monsieur MARO rappelle que les vœux approchent (le 8 Janvier prochain) et alerte les membres de la commission intercommunale association et animations sur le fait qu'un certain nombre de commandes doivent être faites rapidement (notamment le feu d'artifice). En effet, dans l'attente de la réponse officielle de la Communauté de Communes quant à l'implication de l'animatrice de la MSP dans ces dossiers, nous devons assurer l'organisation de cette manifestation qui approche.

### ➤ **SEDI – borne de recharge voiture électriques**

Le tarif de la recharge a été fixé à 3€ (/100km environ d'autonomie).

La Communauté de Communes du Grésivaudan a décidé de prendre en charge le déficit des frais de fonctionnement des bornes qui seront implantées sur son territoire.

### ➤ **Noël du Personnel commun SISCO et 3 communes du Plateau**

Rappel : Vendredi 4 Décembre à 19h30 au restaurant scolaire de l'école maternelle de Saint Hilaire. Pour Saint Hilaire 42 adultes inscrits (dont 14 élus) et 12 enfants.

### ➤ **Centrale photovoltaïque**

Monsieur PRACHE expose que les communes du plateau, de Bernin et de Crolles se sont rapprochées pour travailler avec l'AGEDEN sur un projet de centrale photovoltaïque.

L'idée serait de développer les énergies renouvelables en créant dans un premier temps une société qui installerait des panneaux photovoltaïques sur des toits mis à disposition par les collectivités ou loués par des particuliers. La production d'électricité serait revendue à ERDF. Le projet prévoit une mise en production sous 2 ans après le lancement concret.

Ces réunions de travail sont actuellement financées par la Communauté de Communes qui rémunère l'AGEDEN qui anime ce groupe. À terme, des financements communaux seront à prévoir. De même, il est envisagé d'ouvrir le projet aux contributions privées.

Suite à l'interrogation présentée par Monsieur PRACHE, l'Assemblée se dit favorable sur le principe pour mettre à disposition des toitures telles que celle de l'école élémentaire (sous réserve de l'accord du SISCO), de la Poste, de l'Ancienne Mairie ou de la MSP (sous réserves notamment que les questionnements sur les assurances décennales soient levées).

À suivre.

### ➤ **Décisions prises par le Maire en vertu de sa délégation du Conseil Municipal (L2122-22 du CGCT)**

#### ✓ **Décision n°15/2015 du 12 novembre 2015**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a par décision n°15/2015 en date du 12 novembre dernier donné mandat à Maître Sandrine FIAT, afin de défendre les intérêts de la commune contre l'action menée par la société APGC représentée par M. Frédéric PEREZ, gérant.

En effet, une requête en annulation des factures de raccordement à l'eau potable d'un montant de 6 124,29€ et 17 064,00€ du bâtiment sis au 1 route des Établissements à St Hilaire du Touvet, a été déposée auprès du Tribunal Administratif de Grenoble en date du 1<sup>er</sup> octobre 2015.

### ➤ **Réunion publique**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'organiser une nouvelle réunion publique pour faire le bilan des 2 premières années de mandat au cours du premier trimestre 2016 qui pourrait se dérouler à la salle hors sac.

Il propose une réunion de préparation qui est fixée d'un commun accord avec les élus présents au mardi 19 janvier prochain.

### ➤ **Calendrier permanences bureau de vote – Élections Régionales**

Il reste des plages horaires non complétées. Le Maire demande aux élus de s'inscrire pour assurer les permanences des bureaux des dimanche 6 et 13 décembre prochain.

***Les prochaines séances du Conseil Municipal sont fixées  
aux Mardi 12 Janvier et Mardi 2 Février 2016 à 20h30.***

**La séance est levée à 00h00**

## Liste d'émargement

<b>Membres du Conseil Municipal</b>	<b>Émargement</b>
Monsieur Jean-Bernard ALLAN	
Monsieur Patrick BARTCZAK	
Madame Martine BERNARD	
Monsieur Pierre BRUGIEREGARDE	
Madame Flore CAQUANT	
Monsieur Tarik CHAIRA	
Madame Monique CHANCEAUX	
Madame Valérie COQUAND	
Madame Ann HERTELEER	
Monsieur Julien LORENTZ	
Monsieur Bernard MARO	
Madame Isabelle MICHAUX	
Monsieur Frédéric PENET	
Madame Carine PETIT	
Monsieur Olivier PRACHE	
Monsieur Romain RAIBON-PERNOUD	
Madame Isabelle RUIN	
Madame Colette SWIFT	
Monsieur Philippe WACK	